PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC' ACTION

Lutter : se réinventer

AVRIL 2020
N° 163
Prix 1 €

p. 2 : Actualités : Quand une crise en entraîne d'autres...

p. 3 : Crise sanitaire, un marqueur historique.

p. 4 : E3C chronique d'un désastre annoncé

p. 5 : Réforme du collège : les leçons à tirer
Colloque l'obligation scolaire à 18 ans : pourquoi, comment ?

p. 6 : Direction d'école : rien ne bouge

p. 7 : Pour ne rien perdre de vos droits... formation !

p. 8 : Un questionnaire pour les stagiaires.
DI : suppression confirmée !

p. 9 : Collègues administratif·ves, sortons de l'ombre, organisons-nous !
Contre la décentralisation des services de santé scolaire

p. 10 : L'avenir des AESH : PIALs et démissions
Période de réemploi

p.11 à 14 : DOSSIER – Lutter : se réinventer

p. 15 : Réforme du lycée : burn-out pour les collègues de langues ?

p. 16 : Vidéosurveillance : «sourcillez, vous êtes filmé·e»

p. 17 : La CGT est féministe ?
Le 8 mars des grandes gagnantes.

p. 18 : Retraite et pénibilité : la régression

p. 19 : Rencontre : Patrick Désiré

p. 20 : Campagne de syndicalisation.
Congrès National de la CGT Éduc'action.

p. 21 : Ballons d'essai pour une politique de brutes

p. 22 : Nous ne battons pas en retraite !!!

p. 23 : L comme lutte

Je souhaite me syndiquer
*Se rendre sur notre site : **www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / *unsen@cgteduc.fr*
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine Castellani Labranche. **Rédactrice en chef :** Pauline Schnegg
Maquette : Christine Jarry-Arend. **Conception de la «Une»** *: Bertrand Verhaeghe*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0620 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@cgteduc.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

Quand une crise en entraîne d'autres...

Les choses se sont accélérées dans la deuxième semaine de mars concernant le virus du Covid 19, obligeant le gouvernement à appliquer des mesures drastiques : fermeture des établissements scolaires, bars, restaurants... avant d'annoncer des mesures de confinement total.

Le gouvernement a tenté, au mieux, de faire bonne figure en adoptant une attitude martiale montrant qu'il gérait la situation. Pourtant, à écouter les responsables des personnels soignants, cette situation n'a pas forcément été anticipée du point de vue matériel.

Alors que depuis des semaines voire des mois, les personnels hospitaliers tentaient d'alerter sur l'état critique de l'hôpital (manque cruel de personnels, manque de lits...), la crise sanitaire qu'a connue la France a mis la focale sur notre système hospitalier à bout de souffle. Oui, les malades ont pu être pris·es en charge convenablement mais à quel prix ? **Hôpital en surchauffe, prise en charge compliquée pour les patient·es en réanimation...**

Cette crise sanitaire va malheureusement en appeler d'autres. Les répercussions économiques qu'elle va engendrer vont être probablement très lourdes et la chute des marchés financiers est symptomatique de ce point de vue-là.

Le gouvernement a annoncé des exonérations de charges pour les entreprises, la prise en charge du chômage partiel... En résumé, le libéralisme qu'il nous vendait montre ses limites puisque l'État va suppléer l'impact économique à grands coups de milliards.
Qu'on ne s'y trompe pas, la crise sociale qui suivra la crise économique va être brutale, particulièrement pour les populations les plus défavorisées et les plus fragiles.

Ce système arrive à bout de souffle sur bien des aspects : social, climat, santé... Il est plus qu'urgent que toutes et tous ensemble nous exigions un autre choix de société pour un avenir plus serein.

Isabelle VUILLET

Patrick Désiré, secrétaire général

Crise sanitaire, un marqueur historique

Depuis le mois de mars, le monde est plongé dans une crise sanitaire exceptionnelle due à l'émergence d'un nouveau coronavirus. À cette occasion, nous pouvons mesurer l'importance d'avoir un système de santé capable de répondre aux besoins de la population, pour faire face à une situation épidémique majeure.
Les tergiversations d'un gouvernement français qui n'a pas semblé prendre la mesure de la gravité de l'instant, ont retardé la mise en place des dispositions indispensables pour contenir l'évolution de l'épidémie.

Plutôt que d'appliquer rigoureusement les règles essentielles de la santé publique à partir d'arguments épidémiologiques, le gouvernement a tenté de masquer de graves insuffisances matérielles logistiques par de soi-disant arguments médico-scientifiques à géométrie variable.

Le discours confus du ministre

Il aura fallu 4 jours au ministre de l'Éducation pour enfin tenir un discours clair aux personnels, après avoir été contredit à plusieurs reprises sur les fermetures des établissements et écoles, sur la nécessité de se déplacer le moins possible ou par l'annulation des concours de la Fonction publique.

La continuité administrative a aussi été problématique, le ministère laissant les hiérarchies locales se débrouiller sans instructions claires. Contrairement aux déclarations tonitruantes faites sur les médias sur la continuité pédagogique, la mise en place de solutions d'enseignement à distance s'est faite de façon chaotique.

L'attitude du ministre a été incompréhensible, elle a augmenté inutilement le stress des personnels. Ses déclarations ambiguës sur le calendrier scolaire, ses atermoiements ou son attitude méprisante ont sans aucun doute accentué la défiance des personnels à son égard.

Cette crise majeure sera un marqueur historique de ce début de 21e siècle, elle aura des conséquences économiques, politiques et géostratégiques qui sont pour l'instant difficilement prévisibles et qui peuvent potentiellement modifier l'ordre établi.

La pandémie mondiale aura aussi un impact fort sur la situation sociale de la France ; la fragilité économique de certains pays, Italie, Espagne ou Portugal peut faire craindre une crise systémique de toute la zone euro.
Les crises en cours doivent aussi nous faire prendre conscience de la nécessité de défendre la qualité de nos services publics et l'urgence de mettre un terme aux politiques libérales qui font passer les impératifs économiques avant les besoins essentiels de l'ensemble de la population.

Dans les temps incertains qui s'annoncent, nos sociétés auront à faire des choix politiques historiques. La CGT devra prendre toute sa place pour porter les revendications et les combats qui surviendront sûrement dans les prochains mois.

E3C : chronique d'un désastre annoncé

La première session des épreuves communes de contrôle continu (E3C) devait se tenir à partir du 20 janvier. Dès le départ, la CGT Éduc'action avait dénoncé ces épreuves locales, avec des sujets choisis par l'établissement, qui sapent le caractère national du baccalauréat. Les E3C, en plus d'alourdir les tâches des personnels appelés à organiser les passations, à choisir les sujets et à corriger en cours d'année, soumettent les élèves à une évaluation permanente. C'est d'autant plus vrai pour la première session, placée en plein milieu d'année qui impose aux élèves de passer leurs premières épreuves d'examen, à peine entré·es dans le cycle terminal.

Des conditions aberrantes

C'est pourquoi, préalablement à la suppression des E3C, la CGT Éduc'action avait exigé l'abandon définitif de la session du deuxième trimestre de Première et appelé, avec la FSU, FO et SUD à la grève des surveillances. Cette première session s'annonçait catastrophique : banque de sujets ouverte tardivement ; sujets sans corrigés, ne correspondant pas toujours aux contenus vus en cours avec parfois des erreurs ; note de service laissant toute autonomie d'organisation instituant l'inégalité entre les élèves ; scanners de mauvaise qualité pour les copies…

Malgré l'inquiétude des élèves, des familles et des personnels, malgré la demande de report ou d'annulation de cette session émanant d'organisations pourtant en accord avec sa réforme, le ministre a maintenu la tenue des épreuves.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : blocages, rassemblements, grève, refus des élèves de composer… un grand nombre d'épreuves ont été perturbées, beaucoup reportées. On peut estimer qu'au moins 30% des établissements sont touchés à des degrés divers. La réaction du ministre a été, comme en juin dernier, totalement irresponsable.

Non content de nier les faits, il a poussé les hiérarchies intermédiaires à maintenir coûte que coûte les épreuves dans des conditions aberrantes (erreurs de sujets, triche organisée, élèves absent·es, passation dans le bruit…). Pire, la répression n'a jamais été aussi forte : élèves en garde à vue à Paris pour avoir participé à un groupe de réseau social parlant de blocage, épreuves se déroulant avec la police dans l'établissement, menace de sanctions disciplinaires et/ou dépôt de plainte contre des enseignant·es. Au moment de l'écriture de cet article, des épreuves sont toujours repoussées, notamment en région parisienne. Quant au ministre, il s'est contenté d'annoncer, le 11 mars, la possibilité de repousser la deuxième session jusqu'en juin, l'ouverture à l'ensemble des personnels puis des élèves de la banque de sujets et la possibilité d'un temps de concertation des personnels.

Pour la CGT Éduc'action, la seule annonce raisonnable est l'abandon définitif des E3C et le retour à des épreuves ponctuelles terminales, seules à même de garantir le caractère national du Bac.

Nous continuerons d'exiger qu'aucune sanction ne soit prononcée contre les collègues et les élèves et que cesse toute répression et violence à leur encontre. Leur libre expression doit être garantie !

Quant à Jean-Michel Blanquer, il serait temps qu'il prenne conscience de son rejet inédit par les personnels et en tire, enfin, les conclusions…

Michaël Marcilloux

Réforme du collège : les leçons à tirer

Les enseignant·es de lycée découvrent les effets néfastes de la réforme du lycée et plus largement ceux de la politique de ce gouvernement et de ceux qui l'ont précédé : l'autonomie des moyens des établissements scolaires. Pour comprendre ce qu'il va advenir des lycées, il suffit d'observer… les collèges !

Lorsqu'en 2016 a eu lieu la réforme du collège, la CGT Éducation a été en première ligne pour dénoncer les effets néfastes qui ne manqueraient pas d'en découler. Avec quelques années de recul, nous pouvons désormais tirer quelques bilans.

Laboratoire de la réforme du lycée

L'autonomie a eu les effets escomptés par l'Institution : les établissements doivent gérer comme ils le peuvent la marge de trois heures laissée à chaque division. Les discussions s'enveniment, chacun·e voulant bénéficier de dédoublements pour travailler dans des conditions acceptables au vu des effectifs de classe. Les collèges ont d'ailleurs recréé, dès qu'ils l'ont pu, des options sur cette marge à moyens contraints.

Les EPI[1], censés donner aux élèves le goût d'apprendre à travers des dispositifs transdisciplinaires, ont quasi disparu après une année scolaire, avec l'arrivée en 2017 de JM Blanquer. Au final, ces projets ont parfois été bénéfiques, offrant à ceux et celles qui le souhaitaient de travailler avec les collègues de leur choix sur des projets pertinents. Mais beaucoup d'enseignant·es y auront vu un surcroît de travail autour de problématiques artificielles alors même qu'ils et elles ne parvenaient pas à boucler leurs programmes. Car, ne l'oublions pas, tous les programmes du cycle 4 ont été modifiés en une fois, et pour beaucoup sans manuel, lorsque l'établissement ne disposait pas des fonds nécessaires.

Au final, lorsque l'on couple l'autonomie des établissements, les baisses des DHG dans le second degré (qui cette année atteignent - 820 ETP[2] alors que les effectifs augmentent de 28 000 !), qui alourdissent les effectifs par classe, les IMP[3] qui ont instauré la rémunération à la tâche ainsi que l'évaluation par compétences (dont aucun bilan n'a jamais été tiré, si ce n'est son aspect chronophage pour les enseignant·es, mais qui ne semble pas permettre aux élèves de progresser davantage), **on obtient bien un laboratoire de la réforme du lycée qui ne peut qu'inquiéter et nous pousser à revendiquer un collège unique, déconnecté des impératifs budgétaires.**

Les collèges ont besoin de temps et de moyens pour permettre aux élèves, à un âge charnière, d'y trouver épanouissement et émancipation, et aux personnels de conserver un sens à leur métier.

Pôle collège

1- EPI : enseignements pratiques interdisciplinaires
2- ETP : équivalents temps mplein
3- IMP : indemnité pour mission particulière

Colloque l'obligation scolaire à 18 ans : pourquoi, comment ?

Organisé par La CGT Éduc'action avec le SNES-FSU, le GRDS (Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire), la Fondation Gabriel Péri et le Département de sciences sociales de l'ENS, les 5 et 6 juin 2020 à l'École normale supérieure, 48 bd Jourdan, Paris, avec la présence des organisations syndicales et politiques favorables à l'obligation scolaire à 18 ans.

L'occasion pour la CGT Éduc'action de mettre en débat son projet de lycée unique et polytechnique.

Direction d'école : rien ne bouge

Dans le dernier PEF, nous analysions les résultats du sondage réalisé par le MEN auprès des personnels en charge des directions d'école, sondage faisant suite au suicide de Christine Renon et aux pressions exercées par les collègues et les organisations syndicales afin d'exiger de réelles améliorations des conditions d'exercice.

Des évolutions statutaires

Pour avancer sur la question de la direction d'école, le ministère rouvre un cycle de discussions pour parvenir à des propositions concrètes avec une première réunion qui s'est tenue le 28 janvier dernier. Et sans suspense, la CGT Éduc'action annonce que rien de concret ou de satisfaisant n'a été annoncé pour les personnels. On a surtout le sentiment que le MEN souhaite endormir tout le monde sur cette question.

Le ministère, par la voie de la DGESCO et de la DGRH, a délibérément décidé de n'aborder la question de la direction d'école qu'à travers le référentiel métier des directeur·trices pour avancer des ***«pistes d'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs tâches»***. La volonté ministérielle est donc claire : les résultats du sondage et les demandes des collègues ne seront pas reprises en priorité par l'administration.

En effet, alors que la CGT Éduc'action a rappelé que les collègues exigeaient des moyens avec l'aide de personnels administratifs et une augmentation du temps de décharge, le ministère a fait le choix de ne discuter que de mesures non budgétaires (allégement ou simplification des tâches).

C'est ainsi qu'il a annoncé vouloir faire respecter le cadre réglementaire national des décharges de direction partout sur le territoire en contraignant davantage les DASEN ; vouloir homogénéiser les pratiques dans tous les départements ; vouloir créer une plateforme numérique nationale unique rassemblant outils et documents nécessaires. Cette dernière proposition doit être rapidement mise en place pour aider les collègues. De plus, la DGRH et la DGESCO estiment que les directeur·trices pourraient être délesté·es de la gestion RH des absences des AESH ou des enseignant·es. Enfin, ils·elles réfléchissent à un aménagement de la gestion des 108h par les directeur·trices et les équipes et au développement d'un scrutin électronique pour les élections des représentant·es des parents d'élèves.

Au terme de cette réunion, aucune vraie décision n'a été actée. Mais une seule certitude : **aucune discussion sur les moyens humains ou sur les décharges n'est prévue.** Concernant la question du statut de direction, voulue par le ministère et certaines organisations syndicales, la réponse du DGRH reste plus qu'évasive. S'il note le refus de ce statut par les personnels, il affirme cependant qu'il y aura bien des ***«évolutions statutaires»,*** mais qui ne seront pas obligatoirement un nouveau statut…

Dans ce contexte, la CGT Éduc'action restera vigilante lors des futures réunions afin que les revendications des collègues soient entendues et respectées, ainsi que notre volonté d'imposer le développement de directions collégiales et non hiérarchiques.

Jérôme Sinot

Pour ne rien perdre de vos droits à la formation, activez votre Compte personnel de formation !

Par ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017, le gouvernement a acté les dispositions relatives au compte personnel d'activité (CPA), à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique. Pour les salarié·es du privé ce compte existe depuis le 1er janvier 2015.

Les agent·es titulaires ou contractuel·les sont donc concerné·es par le CPA. Ce compte comprend à la fois le Compte personnel de formation (CPF) et le Compte d'engagement citoyen.

Droits pour le CPA

Le CPF permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisable tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du CPF est ainsi de permettre, à l'initiative du·de la salarié·e d'avoir accès à la formation professionnelle. **Le CPF remplace aujourd'hui le droit individuel à la formation (DIF).**

Les heures acquises au titre du DIF à la date du 31 décembre 2016 (en général 20 heures par année de service depuis 2007 et 120 heures maximum) sont transférées sur le CPF et dès lors mobilisables selon les conditions prévues par le décret n°2017-928 du 6 mai 2017, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des formations. **Encore faut-il l'activer !**

Dans la Fonction publique, les employeurs ont recensé les heures acquises au 31 décembre 2016 par les agent·es au titre du DIF et ont dû les en informer. Ce recensement tient compte des droits acquis par ces agent·es auprès de tout autre employeur de droit public. Pour les titulaires, ils se retrouvent normalement dans le CPF.

En revanche, s'il ou elle a été salarié·e du privé avant le 31 décembre 2014, il·elle aurait dû recevoir de son employeur un décompte des heures acquises au titre du DIF. Il·elle doit les entrer dans son compte personnel de formation afin qu'elles soient comptabilisées. Si le CPF n'est pas activé avant le 31 décembre 2020, ces droits seront définitivement perdus !

À la différence des salarié·es du privé, dont le compte est alimenté en euros, le CPF des agente·s public·ques est alimenté en heures, au 31 décembre de chaque année. À compter du 1er janvier 2020, le CPF est alimenté à raison de 25 heures par année civile jusqu'à 150h. Jusqu'en 2019, c'étaient 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par an, dans la limite d'un plafond de 150 heures, pour un·e agent·e à temps complet. Le nombre d'heures est proratisé en cas de temps incomplet. Pour tou·tes les salarié·es, les droits acquis au titre du CPF sont transférables et sont disponibles aussi longtemps qu'ils ne sont pas utilisés à l'exception de certains cas particuliers : disponibilité, congé maladie, congé parental, retraite ou congé formation.

C'est pourquoi nous vous recommandons d'activer votre CPA et ainsi prendre connaissance de vos droits à l'adresse suivante :
www.moncompteactivite.gouv.fr.

Prenez le temps de bien lire l'ensemble des mentions légales avant d'activer votre CPF, après vous n'y aurez plus accès !

Catherine Prinz

Un questionnaire pour les stagiaires

Un questionnaire CGT Éduc'action est proposé tous les ans aux stagiaires et aux étudiant·es de l'INSPE depuis trois ans.

Cette année encore, ce questionnaire est diffusé largement afin de pouvoir réaliser une analyse des données complète. Les données nous permettent de mesurer les besoins, de recenser les avis des étudiant·es et des stagiaires sur la formation initiale.

Une formation inadaptée

Le but de ce questionnaire, une fois analysé, est d'avoir une base solide de données du terrain pour contrecarrer le discours institutionnel qui nous dit que tout va bien…

Mais surtout, cela permet de répondre aux situations que peuvent rencontrer des stagiaires et des étudiant·es et donc d'être au plus proche de leurs problèmes pour les aider à élaborer des revendications et à s'organiser au sein d'un syndicat (évidemment au sein de la CGT Éduc'action).

En 2018/2019, les stagiaires ont majoritairement exprimé le fait qu'il y a une inadéquation de la formation avec la réalité, et que la formation dispensée n'est pas suffisante pour appréhender le métier d'enseignant·e.

Il faut le diffuser auprès du plus grand nombre afin d'avoir un retour le plus juste possible des conditions de travail et d'apprentissage au sein des INSPE sur le sentiment des stagiaires.

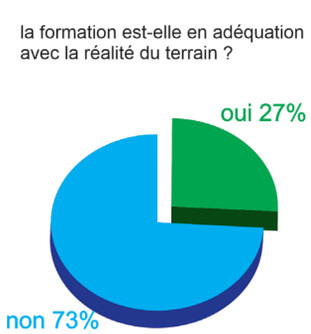

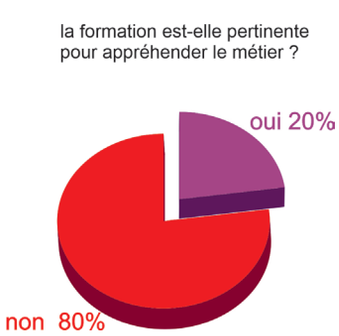

Pour répondre au sondage : https://www.survio.com/survey/d/X9M5O8U0H2B2L2W9I

Si vous avez des questions, des besoins particuliers concernant les stagiaires et les INSPE, n'hésitez pas à contacter la CGT Éduc'action.

Jean-Baptiste DELGENES

DI : suppression confirmée !

La généralisation du Bac pro en 3 ans avait supprimé le parcours de formation BEP 2 ans, puis Bac pro 2 ans. Pour limiter les sorties sans diplômes, le décrochage durant la formation, le diplôme du BEP a été remplacé par un diplôme intermédiaire (CAP ou BEP) en fin de 1ère.

Avec la loi «*Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel*», l'inscription des diplômes de l'Éducation nationale au Référentiel National des Certifications Professionnelles (RNCP) n'est plus automatique. Le ministère fait le choix politique de ne plus demander l'inscription du BEP au RNCP. En classe de 1ère, les élèves de Bac pro ne passeront donc plus le diplôme intermédiaire. À partir de juin 2021, le ministère propose de le remplacer par une attestation, sans aucune reconnaissance nationale.

Cette attestation délivrée par le·la chef·fe d'établissement, à partir d'un avis des équipes et des notes, n'aura qu'une valeur locale. Quel sera l'intérêt de ce chiffon de papier ?

Chef-d'oeuvre en Bac pro

Le ministère a présenté l'évaluation du chef-d'œuvre en Bac pro. Il y a de nombreux points communs avec celle pour le CAP : 50% d'évaluation continue et 50% sur un oral avec un jury composé d'un·e enseignant·e de général et d'un·e enseignant·e de professionnel, dont l'un·e a suivi le projet. L'oral est un peu plus long (15mn). Le chef-d'œuvre sera comptabilisé avec un bonus-malus de coefficient 2 sur la totalité des points obtenus à l'examen.

Collectif Enseignement Professionnel

Collègues administratif·ves, sortons de l'ombre, organisons-nous !

La CGT Éduc'action constate une forte détérioration des conditions de travail des personnels administratifs. Surcharge de travail, délais impossibles à tenir, manque de procédures claires, absence de tuilage, formations pauvres, management agressif, réglementation sans cesse en changement, etc. engendrent mal-être, stress, troubles anxio-dépressifs, voire burn-out.

S'organiser collectivement

Lors de notre enquête lancée en 2017 auprès des personnels administratifs du MEN, 61% des répondant·es constataient une dégradation de leurs conditions de travail, 50% disaient déjà être rentré·es du travail en ressentant une forte colère ou une envie de pleurer et 54% affirmaient que leurs services n'étaient pas en effectif suffisant pour la charge de travail. Très régulièrement nous sommes sollicité·es par des collègues en situation de détresse pour les accompagner face à la direction et trouver des solutions.

Si l'accompagnement syndical et la lutte sur des dossiers individuels peuvent permettre de trouver une issue positive pour certain·es, cela ne met pas un terme à la cause de ces malaises. L'objectif du combat syndical est d'organiser collectivement les collègues afin de lutter pour une autre organisation du travail et d'améliorer les conditions d'exercice de nos professions.

Réunir les collègues en souffrance, organiser des réunions d'information syndicales dans les établissements, animer des formations, passer dans les services avec du matériel syndical, organiser des rassemblements là où c'est possible… telle est notre tâche pour passer de maux individuels à des revendications collectives !

Le collectif administratif de la CGT Éduc'action

Contre la décentralisation des services de santé scolaire

Dans une lettre envoyée aux préfets de région, le Premier ministre annonce l'ouverture d'un nouvel acte de décentralisation ; un des axes porte sur la santé en milieu scolaire.

La CGT Éduc'action s'oppose au projet de transfert des services de santé scolaire (médecins scolaires et infirmier·ères scolaires) de l'EN vers les collectivités territoriales (départements).

Les missions des services de santé scolaire de l'Éducation nationale s'inscrivent dans la politique générale de l'EN, et donc de l'État, qui est de promouvoir la réussite scolaire des élèves et des étudiant·es.

Ainsi les médecins et les infirmier·ères scolaires, participent pleinement à la politique éducative des établissements scolaires. Ces professionnel·les travaillent en étroite collaboration avec les membres de l'équipe éducative. **Quelles seraient les garanties d'une égalité et d'une équité pour les élèves et les étudiant·es si les services de santé scolaire étaient transférés ?** Une décentralisation augmenterait les disparités territoriales de prise en charge des élèves par rapport aux besoins.

Non au projet de transfert !

La CGT Éduc'action demande le maintien des services de santé scolaire au sein de l'EN pour un véritable service public de l'Éducation nationale.

Chrystelle Rissel

L'avenir des AESH : PIALs et démissions

La création des PIALs (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) ne réjouissait que ses initiateur·trices. La rentrée 2019, prétendument parfaite et inclusive, a commencé à dévoiler les premières faiblesses du système...

Dictée par une politique budgétaire quantitative et restrictive, sa mise en place, confuse, rend les AESH corvéables à merci. Nombre d'AESH qui pensaient retrouver leurs élèves à la rentrée, se sont vu parachuté·es dans des établissements loin de leur domicile, perdant leur second emploi ou devant trouver des solutions pour la garde de leurs enfants.

Les accompagnant·es se retrouvent donc avec une nouvelle hiérarchie, pas toujours compétente, d'où des abus sur leurs missions et sur leur temps de travail. L'avenir semble se profiler où ce personnel, rattaché à un PIAL, sera le bouche-trou des établissements, utilisé comme une *"bonne à tout faire"* avec un accompagnement réduit à des gestes techniques.

PIALs : la fin des AESH

Démissions en masse

La profession, loin d'être attractive, faute de salaire et de reconnaissance, intéressait jusqu'alors par sa fonction elle-même : accompagner des élèves pour l'acquisition de leur autonomie en milieu scolaire !

Les quelques avancées faites ces dernières années ont été balayées par une régression spectaculaire des conditions de travail. Les AESH, accompagnant jusqu'à parfois 9 élèves, ne sont pas intégré·es à cause de la multiplicité de leurs établissements. Oublié·es, invisibles, les AESH subissent des abus inadmissibles, ne voient ni augmentation de leur salaire ni attractivité dans l'accompagnement confié.
Les démissions s'enchaînent...

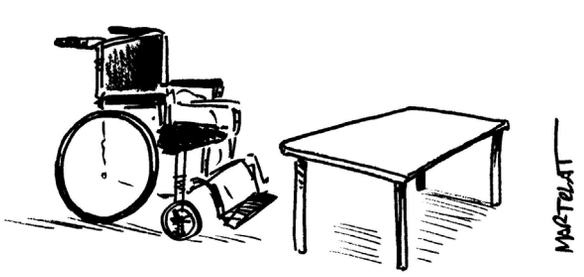

Loin de sa promesse, le gouvernement a tué cette nouvelle profession pourtant indispensable à l'inclusion des élèves en situation de handicap !

Hélène ELOUARD,
Collectif AESH National CGT Éduc'action

Période de réemploi

La période qui s'ouvre est celle du début de l'inquiétude pour les personnels non-titulaires. En effet, commencent les opérations qui conduiront ou non au réemploi et à une nouvelle affectation. Ainsi, les chef·fes d'établissement sont amené·es à évaluer les compétences professionnelles et pédagogiques des personnels. De leur côté, les collègues doivent émettre des vœux d'affectation qui servent souvent à signaler l'intention d'être réemployé·e mais aucunement pris en compte en termes d'affectation.

Ne restons pas isolé·es !

Les rectorats, quant à eux, sont obligés (1 mois avant dans la plupart des cas) de notifier leur intention de renouveler le contrat. La CGT dénonce le fait que très peu respectent cette obligation.

Les non-titulaires ne doivent pas rester isolé·es. Tout avis défavorable peut facilement conduire à un non-réemploi d'autant plus que le contexte global est aux suppressions d'emplois.

Gare à l'arbitraire, donc ! Les collègues doivent être soutenu·es dans leur établissement par une délégation syndicale pour faire modifier l'avis, comme dans les CCP où **la CGT exige le réexamen des avis défavorables.**

Yvon-Yvan BARABINOT

Résister, lutter, militer, combattre, agir, attaquer, affronter, répondre, hurler, crier, chanter, se moquer, rire, jouer, se mettre en colère, tourner en dérision. Voilà des mois que nous interpellons ce gouvernement méprisant et sourd à nos revendications... Mais nous réinventerons les luttes et il finira par nous entendre !

Dans ce dossier, vous trouverez quelques exemples enthousiasmants des actions toujours renouvelées que nos camarades mettent en oeuvre sur le terrain pour faire face aux réformes injustes et dégradantes que ce gouvernement tente de mettre en place.

Dossier coordonné par Nadine Castellani-Labranche et Pauline Schnegg

Originalité d'un mouvement historique d'unité professionnelle

Pour amplifier la mobilisation, nous avons imaginé, dans la région de Clermont, avec l'interpro, en intersyndicale et avec les gilets jaunes de nouveaux modes d'action, pour mobiliser, informer, être visibles, amener du monde à rejoindre le mouvement. Avec la CGT ENEDIS, nous avons coupé le courant à l'inspection académique. Cette coupure a permis au personnel administratif de sortir et de nous rejoindre. C'était la deuxième action avec l'interpro à l'inspection. Quelques semaines auparavant, nous avions envahi les locaux avec les cheminot·es et les postier·ères.

À Clermont et à Montluçon, des rencontres d'informations ont été organisées sous une forme plus légère avec des stands de jeux autour du thème de la réforme des retraites.

À Clermont-Ferrand, des manifestations et rassemblements ont eu lieu devant le commissariat et le rectorat contre la répression à l'encontre des responsables syndicaux et syndicales, des étudiant·es et d'un lycéen convoqué·es au commissariat et menacé·es de sanctions suite aux mobilisations contre les E3C.

Des milliers de personnes, venues de tous secteurs ont manifesté leur opposition à la réforme des retraites. L'UL avait prévu un point de restauration fraternel et chaleureux. Nous avons été rejoint·es l'après-midi par la Compagnie Jolis Mômes, qui, en reprenant les plus belles chansons de son répertoire, a offert un beau moment de solidarité sous les fenêtres du commissariat aux centaines de personnes toujours présentes.

Un bel exemple de lutte collective qui n'a pas manqué de démontrer, une fois encore, l'originalité d'un mouvement historique d'unité professionnelle. La mobilisation s'est poursuivie le jeudi devant le rectorat avec le boycott des instances. À 14H tou·tes les agent·es du rectorat étaient dehors en solidarité. Nous avions symboliquement installé un bourreau de la liberté syndicale aux côtés d'une guillotine.

Elena Blond

Nice : tout faire pour maintenir la mobilisation !

Après la journée de mobilisation contre la réforme des retraites du mardi 24 septembre 2019, réunissant plus de 150 000 manifestant·es en France dont 2000 personnes à Nice, les syndicats avaient fait de l'information à la population leur priorité. Informer massivement sur le projet de la réforme des retraites à points pour préparer une grande date de mobilisation : le jeudi 5 décembre 2019.

À Nice, la bataille a commencé le 25 novembre, lors d'un débat contradictoire dans les locaux de Nice Matin en présence de Fabrice Angei, membre du bureau confédéral de la CGT.

Carnaval politique contre le «roi» Macron

Face au succès de la première grande journée de mobilisation contre la réforme des retraites du mois de décembre - 10 000 personnes à Nice -, une seule interrogation se posait dans tous les cortèges à la fin de la manifestation : **commençons-nous la grève reconductible ?** C'est le choix qui était fait en début de soirée ! Les cheminot·es commençaient une grève illimitée. Et l'UD CGT 06 créait dans la foulée le comité de luttes, permettant ainsi la coordination de plus de 50 initiatives et une quinzaine de manifestations.

Un travail énorme et essentiel pour maintenir la mobilisation.

De l'occupation de la permanence d'un député LREM par 100 cheminot·es qui l'ont interpellé et exigé des excuses publiques, à l'interpellation du directeur départemental SNCF, en passant par de nombreux tractages et opérations parking gratuit, le nombre de personnes dans les cortèges n'a pas faibli.

12 000 personnes le mardi 17 décembre ; l'usage de la force de la part des CRS contre des militant·es pacifistes était inacceptable, des excuses du Préfet ont été demandées. La CGT énergie a décidé alors de couper l'électricité de la Gare de Nice-Ville, du fameux centre commercial Nice-Étoile, et du Vieux-Nice où se trouve la mairie tenue par un soutien à la réforme des retraites – Christian Estrosi.

Début janvier, une majorité de Français·es était encore du côté des grévistes. Il fallait profiter de l'occasion pour taper fort sur la table et gagner le rapport de force. Pour cela, une première grande date de mobilisation interprofessionnelle était actée pour cette nouvelle année : le jeudi 9 janvier 2020. Un succès avec 20 000 manifestant·es, un concert des salarié·es grévistes de l'Opéra et une attaque de la Société Générale !

Les blocages d'établissements scolaires se sont aussi multipliés pour barrer la route aux E3C.
Le jeudi 16 janvier, la première retraite aux flambeaux niçoise réunissait 4000 personnes. Arrivé·es sur la place Masséna vers 19h30, les militant·es de la CGT brûlaient une représentation carnavalesque à l'effigie du ***«roi»*** Emmanuel Macron. Une coutume issue du Carnaval de Nice, où le monarque est brûlé chaque année après avoir défilé. Un beau symbole, riche en signification. Une chose était attendue : la Révolution !

À Nice comme ailleurs, nous sommes toujours mobilisés·es et nous ne lâcherons rien jusqu'au retrait de la réforme des retraites d'Emmanuel Macron.

Laure GUÉRARD et Kevin GIAUSSERAND

Une réunion parents-professeur·es

À Marseille, le 20 janvier, alors que la mobilisation contre la réforme des retraites bat son plein, une quarantaine de professeur·es d'un lycée du centre-ville, a décidé d'organiser la réunion avec les parents des classes de première et terminale hors les murs, juste en face de la Préfecture ! Avec l'aide de l'union locale CGT centre et des commerçant·es alentours, une salle de classe a été reconstituée, éclairée par des bougies, autour d'un buffet improvisé pour accueillir dignement les parents. Une façon, pour nous enseignant·es, de nous adresser aux parents en dehors des bâtiments de l'Éducation nationale afin d'échanger avec eux et elles sur ce projet de réforme que la plupart disent rejeter. Une initiative originale qui loin d'avoir gêné les parents, les a fait venir plus nombreux·ses que les années passées. Une satisfaction pour les collègues qui ont pu s'exprimer librement tout en continuant à assurer leurs missions.

Ambiance lutte de classes !

Mais c'était aussi, pour nous, l'occasion d'expliquer le bien-fondé de nos autres modes d'actions votés majoritairement : rétention des notes, refus de remonter les sujets des E3C.

Ces épreuves seront d'ailleurs annulées à deux reprises en février, puis début mars, grâce à la mobilisation spontanée des élèves et au soutien des enseignant·es notamment les grévistes. Un bel exemple de convergence des luttes : nous étions toutes et tous dans la rue contre la réforme des retraites et contre la réforme des lycées.

Nadine Castellani Labranche
SDEN 13

Les grandes gagnantes

Jamais proposition de réforme n'a été aussi bien décortiquée que celle des retraites avec l'entrée analytique du genre. Affirmer que les femmes sont les grandes gagnantes de la réforme des retraites c'est scandaleusement faux. Les membres du collectif femmes-mixité de la CGT ont été parmi les premières à le dire mais surtout à le prouver. Aujourd'hui, cela nous paraît évident, mais encore fallait-il le démontrer, chiffres à l'appui, notamment grâce à Rachel Silvera, économiste et membre de ce collectif.

Le grand meeting organisé avec la CGT à la Maison des métallos à Paris, le 17 décembre 2019, est une première de la lutte genrée. Des femmes syndicalistes, féministes, historiennes et économistes ont démontré à quel point les femmes seraient pénalisées par la réforme, bien plus encore que les hommes. Elles ont souvent des carrières incomplètes, elles ont progressé moins vite que les hommes dans leur carrière et elles sont les premières touchées par les temps partiels...

Depuis, les actions féministes se renouvellent chaque semaine et les plus visibles sont sans nul doute les

chorégraphies des Rosies, auxquelles participent partout en France bon nombre de syndicalistes CGT, avec leurs camarades de Solidaires, de la FSU et d'Attac, qui en est à l'initiative. Vêtues comme Rosie la Riveteuse, elles mettent à terre un Macron carnassier à chacune de leurs prestations avec une grande jubilation !

À voir et revoir sur grandesgagnantes.lol le site dédié de la CGT égalité professionnelle

Pauline Schnegg

Une réponse autoritaire et sécuritaire au mouvement social

Répressions, violences policières, criminalisation de l'action syndicale, le bilan du gouvernement, pendant la mobilisation contre la réforme des retraites et celle contre les E3C, est accablant. À vouloir avoir raison tout seul, à défaut de convaincre, l'arme ultime du gouvernement a été à la réponse autoritaire. Des salarié·es dont plusieurs collègues de l'Éducation nationale et plusieurs responsables syndicaux·ales, des lycéen·nes en ont fait les frais.

Connaître ses droits pour résister

Les directions d'entreprises et de services n'ont pas hésité à jouer la carte de la répression syndicale ou l'entrave à l'exercice du droit de grève comme par exemple à ENGIE, à La Poste ou encore à la RATP, où plusieurs de nos camarades ont été convoqué·es à un entretien disciplinaire suite à leur participation à des grèves et rassemblements. Elles n'ont pas hésité non plus à essayer d'intimider les salarié·es et agent·es public·ques en faisant appel aux forces de l'ordre contre les manifestant·es et les grévistes qui, dans certains cas, ont subi des violences policières assumées.

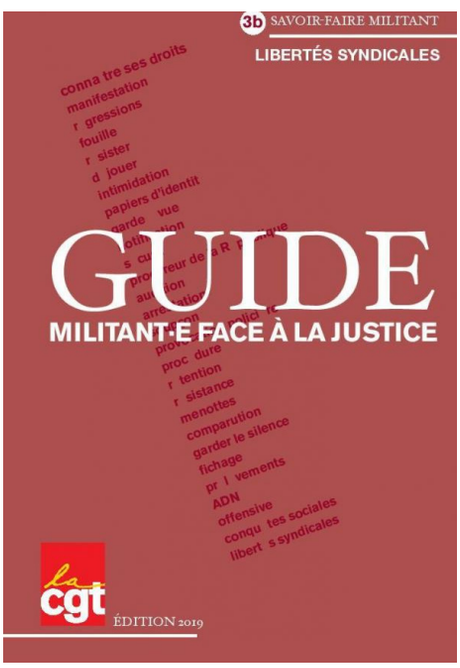

Dans l'Éducation nationale, on a assisté à des scènes impensables devant et dans les lycées : forces de l'ordre cagoulées dans le hall d'accueil du lycée Hélène Boucher à Paris, personnels sommés de ne pas venir au lycée le jour de la passation au lycée Max Linder de Libourne, des élèves de la Rochelle interdit·es de passation pour appartenance à un réseau social (via un groupe), élèves de Pantin, de Paris, de Marseille mis·es en garde à vue… Des élèves du lycée Guillaume Apollinaire de Nice, ayant voulu manifester leur mécontentement et leur opposition à toute la désorganisation que l'impréparation de la contre-réforme du baccalauréat génère, ont vu trois de leurs camarades interpellés par les forces de l'ordre appelées par la direction elle-même pour évacuer l'entrée du lycée. Un enseignant du lycée Duhamel à Dole, dans l'académie de Besançon, a subi une mise à pied par mesure conservatoire de quatre mois dans l'attente d'une commission disciplinaire pour sa participation pacifique à la contestation des épreuves d'E3C.

Loin d'être exhaustive, cette liste d'événements qui ont entaché la mobilisation, démontre à quel point le droit à l'expression démocratique, la liberté de manifester sont remis en cause par le gouvernement.

Les militant·es de la CGT sont à l'offensive et dans tous les combats face aux régressions sociales. En criminalisant toutes les formes d'actions syndicales, gouvernement et patronat tentent de nous faire taire, et faire taire tous ceux et toutes celles qui osent s'exprimer, manifester, se rassembler contre les mesures gouvernementales. C'est pourquoi la CGT a édité deux guides *«militant·e face à la police»* et *«militant·e face à la justice»* car connaître ses droits permet aussi de résister et de déjouer toute stratégie d'intimidation et de pression.

Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales ! Le droit de s'exprimer et de manifester doit être respecté.

Nadine Castellani Labranche

Réforme du lycée : burn-out pour les collègues de langues ?

Une charge de travail en constante augmentation pour les collègues de langues en lycée suite à la réforme… le registre SST (Santé et Sécurité au Travail) est là pour le signaler ! Des collègues de langues réagissent face à cette charge de travail et en témoignent dans les registres SST. Il s'agit sans conteste d'un des leviers à notre disposition pour rendre visible et dénoncer le travail réel.

Une charge de travail insupportable

En effet, en langues vivantes, la réforme du lycée implique d'abord la préparation de nouveaux cours pour plusieurs niveaux : le tronc commun, la spécialité LLCE[1] et l'ETLV[2]. Le ministère annonce d'ailleurs pour l'an prochain la création d'une nouvelle spécialité intitulée *''anglais monde contemporain''*…
De plus, il arrive que les horaires d'enseignement par classe, - dans des classes de plus en plus systématiquement à 35 élèves ! - ne soient pas identiques d'une classe à l'autre, sur un même niveau, obligeant à multiplier les préparations.

Une année d'évaluations

Mais la réforme du lycée n'a pas seulement modifié les programmes, elle a bouleversé en profondeur le déroulement du Bac avec l'organisation d'épreuves en cours d'année scolaire, les E3C[3]. Pour le passage de ces épreuves, les enseignant·es choisissent un sujet dans la Banque nationale de sujets, dont l'ouverture a été repoussée plusieurs fois et qui dysfonctionne régulièrement. Ensuite, ces épreuves nécessitent de nombreuses heures de correction, au moment où les conseils de classe du second trimestre mobilisent également les collègues ! Par ailleurs, la correction s'effectue de manière dématérialisée, après des heures passées par les secrétariats pour scanner les copies sur un site dédié qui dysfonctionne régulièrement. Puis, les épreuves de la certification Cambridge auront lieu comme tous les ans dans de nombreux lycées, à quoi s'ajouteront les évaluations en cours d'année des élèves

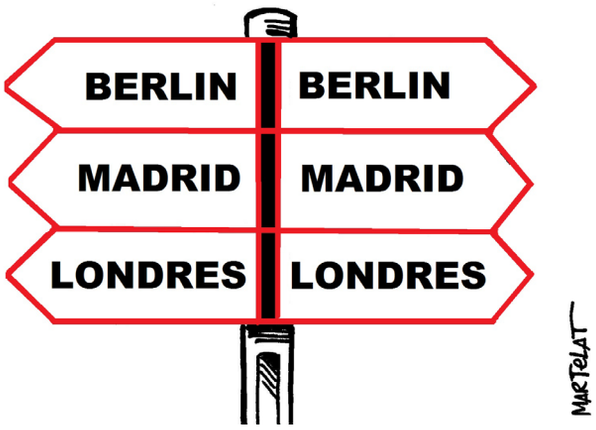

de Terminale des séries ES/S/STMG en mars et en mai ; puis la seconde série d'E3C pour les Premières ; et enfin l'épreuve de spécialité abandonnée par les élèves en fin de Première… Ainsi, la part des corrections s'est considérablement alourdie cette année !

S'ajoutent enfin à tout cela les deux heures supplémentaires obligatoires imposables qui alourdissent encore la charge…

Perte de sens ?

En plus de l'épuisement qui guette les collègues, cette charge en constante augmentation a des conséquences importantes en termes de qualité et de sens du travail. Comment se satisfaire d'une telle situation ? D'ailleurs, les collègues sont très fréquemment interpellé·es par les parents, inquiets, comprenant mal les tenants et aboutissants de cette réforme. Ceci ne fait que renforcer le profond désarroi des collègues.

Ainsi, il est fondamental de faire des remontées dans le registre SST. Rappelons que le travail ne doit pas altérer notre santé, notre employeur est sommé par la loi d'y veiller.

Collectif Conditions de travail

1-LLCE : langues, littératures et cultures étrangères
2-ETLV : enseignement technologique en langue vivante
3-E3C : épreuves communes de contrôle continu

Vidéosurveillance : «sourcillez, vous êtes filmé·e»

La vidéosurveillance massive, intrusive, sous couvert de discours aussi sécuritaires que démagogiques, ne cesse, prétendument pour lutter contre la délinquance, d'empiéter sur les libertés fondamentales.

Dans les cordes avec la CNIL, KO au tribunal administratif !

La CGT Éduc'action des Alpes-Maritimes a saisi, avec d'autres, le tribunal administratif de Marseille (n°1901249, 27 février 2020) contre l'expérimentation du dispositif de contrôle d'accès virtuel dans deux lycées par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, décision annulée par la justice.

Des rectorats condamnés

La CNIL[1], par un avis sévère du 17 octobre 2019, avait déjà réprouvé : *«ce dispositif concernant des élèves, pour la plupart mineurs, dans le seul but de fluidifier et de sécuriser les accès n'apparait ni nécessaire, ni proportionné pour atteindre ces finalités»* au regard *«des risques majeurs d'atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles».*
Le tribunal administratif a soulevé l'incompétence de la région en la matière. En effet, les missions d'encadrement et de surveillance des élèves ressortissent à la seule compétence des chef·fes d'établissements (art. R. 421-10 du code de l'éducation).

Par ailleurs, le *«contrôle d'accès biométrique»* contrevient aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) en méconnaissant l'impérieuse obligation : *«de consentement à la collecte de leurs données personnelles de manière libre et éclairée [...] des lycéens ou de leurs représentants»,* garantie non assurée.

Enfin, comme la CNIL, le tribunal sanctionne le fait que *«la région n'établit ni ne fait valoir que les finalités poursuivies s'attachant à la fluidification et la sécurisation des contrôles à l'entrée des lycées concernés constituent un motif d'intérêt public […] le traitement de données biométriques […] ne satisfait pas aux exigences prévues par […] le règlement général sur la protection des données».*

On peut s'interroger : comment une telle décision, attentatoire à des libertés fondamentales, a-t-elle pu être adoptée dans les conseils d'administration des lycées concernés et avalisée par le recteur ?
Il est vrai que d'autres rectorats sont plus ou moins regardants... si on ose dire !

«Surprise sur prise» ou le bêtisier juridique de l'académie de Besançon !

Une professeure à Besançon a découvert que l'espace d'accès donnant sur sa salle de cours avait été placé, secrètement, sous vidéosurveillance pour lutter contre les vols.
Le tribunal administratif de Besançon (n°1700100, 2 mars 2019) rappelle des règles fondamentales de droit.
L'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dispose que *«Nul ne sera l'objet d'immixtion arbitraires […] d'atteintes à son honneur et à sa réputation»* et l'article 9 du code civil prévoit que *« Chacun a droit au respect de sa vie privée».*
Le rectorat fautif est condamné à verser 1500 euros à l'enseignante au titre du préjudice moral résultant de l'installation d'un *«dispositif d'enregistrement de l'activité d'enseignement à son insu»*.

Double clap (ou claque…) de fin juridique pour ces cinéastes amateurs et amatrices!

Philippe PÉCHOUX

1-Commission nationale de l'informatique et des libertés

La CGT est féministe !

C'est ce que Philippe Martinez a affirmé lors du 52e congrès confédéral en mai 2019 et encore ce 5 mars lors de la journée confédérale Femmes Mixité.

Le féminisme de la CGT, c'est bien sûr la parité respectée dans ses instances confédérales, le travail du collectif Femmes-Mixité et depuis 3 ans, la cellule de veille pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein de la CGT.

Féminisme et syndicalisme

C'est aussi la part active dans l'adoption d'une norme internationale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail, et désormais pour la transposer dans la loi française. Le féminisme à la CGT, c'est son implication depuis plus de 20 ans dans l'organisation et l'animation des journées intersyndicales Femmes, dans les grandes mobilisations nationales comme ce 8 mars.

C'est sa présence lors des négociations spécifiques concernant l'égalité professionnelle ou la lutte contre les violences, et aussi les ***«lunettes du genre»*** désormais systématiquement chaussées lors de l'examen d'une réforme ou d'un projet de loi.

Alors oui, nous avons besoin d'un ***«féminisme syndical»***, et historiquement la CGT a laissé leur place aux travailleuses en son sein. C'est ce qu'explique le livre co-écrit par S. Binet, M. Dumas et R. Silvera[1] (et qui en est déjà à 4000 exemplaires vendus). La journée confédérale du 5 mars a mis tout ce travail en lumière Et comme le souligne Philippe Martinez, si son titre se termine par un point d'interrogation, nous pouvons répondre ***«oui»***, au regard du travail déjà effectué, tout en faisant preuve d'humilité au vu de ce qui reste à accomplir.
Vous trouverez le compte-rendu de cette journée sur le site egalite-professionnelle.cgt.fr

Sandra GAUDILLÈRE

1 BINET Sophie, DUMAS Maryse, SILVERA Rachel. Féministe, la CGT ? Ed. de l'Atelier, 2019. 190 p. ISBN 978-2-7082-4614-

Le 8 mars des grandes gagnantes !

En ce 8 mars 2020, les pancartes ont fleuri dans les diverses manifestations qui ont rassemblé en France plus de 150 000 personnes . ***«Moins de césars, plus de cléopatres»***, ***«Le patriarcat ne profite à personne»***, ***«Égalité des salaires, moins de paroles en l'air»***, ***«Quand une femme dit non c'est non»***, ***«On se lève et on se casse»***, ***«Retraites minimalistes = ripostes féministes» :*** tant de messages ancrés dans l'actualité et qui montrent la forte convergence entre la mobilisation sociale et la mobilisation féministe. Dans le contexte du combat contre la réforme des retraites, les ***«marches des grandes gagnantes»*** auxquelles avait appelé la CGT, ont été une réussite sur l'ensemble du territoire avec plus de 175 rassemblements et la présence des Rosies qui ont animé par leur chorégraphie la plupart des initiatives.

Elles étaient aussi des milliers à s'être rassemblées partout dans le monde à l'occasion de cette journée internationale des droits des femmes. Dans certains pays, manifester c'est mettre sa vie en danger en particulier quand on est une femme. ***«Que luchar por la paz no me cuesta la vida»***[(1)] pouvait-on lire à Bogota en Colombie, alors que les féministes chiliennes entonnaient à Santiago, la chanson devenue un hymne féministe ***«Un violador en tu camino»*** [(2)] pour dénoncer les violences faites aux femmes. Sans oublier les turques qui se sont vu interdire toute manifestation !

En Algérie, par le hastag ***«le 8 mars n'est pas une fête»,*** les manifestantes ont voulu redonner à cette journée son caractère de lutte. Les espagnoles, elles, ont choisi le hashtag #patriarcavirus en appelant à ***«une révolte féministe»*** et ***«sans frontière».*** Alors rendez-vous le 8 mars 2021 pour une grande journée de manifestation et de grève féministe !

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

(1) Que me battre pour la paix ne me coûte pas la vie

(2) un violeur sur ton chemin

Retraite et pénibilité : la régression

La retraite avantage ceux et celles qui vivent plus longtemps. L'écart d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier est de 7 ans et pour les femmes de 3,5 ans. Il est donc indispensable d'établir un régime par annuités qui permette à ceux·celles qui ont commencé plus tôt, de partir plus tôt, d'établir un âge d'ouverture des droits dès 60 ans et de permettre un départ anticipé pour pénibilité.

Une logique de classe féroce

La réforme Macron veut supprimer totalement les correctifs existants. En unifiant l'ensemble des régimes, dans un système à points, la durée d'assurance disparait et donc la possibilité de départs plus précoces sans décote. S'y substitue un âge d'équilibre de 64 ans pour tou·tes en 2025 et de 65 ans en 2037. C'est une injustice de classe et un retour à la situation d'avant 1981.

Le grand défaut du système de retraite actuel est l'absence de prise en compte réelle de la pénibilité dans le secteur privé. La logique de la CGT est d'étendre aux salarié·es du privé les dispositifs collectifs de compensation de l'exposition à la pénibilité.

La grande différence entre privé et public est que les contraintes de service public sont peu présentes dans le secteur marchand. Dans le compte personnel de prévention, totalement individualisé, les facteurs de pénibilité sont restreints, les seuils d'exposition trop hauts, le départ anticipé est au mieux de 2 ans. La majorité des salarié·es exposé·es est privée de droits, et pour 40% des salarié·es exposé·es, 4 à 5% ont un compte *«pénibilité»*.

Dans son projet, le gouvernement met à bas les dispositifs collectifs existant dans le public pour verrouiller toute extension possible au secteur privé. Sur 700 000 fonctionnaires relevant du *«service actif»,* 450 000 le perdent, des femmes de l'hospitalière et des ouvrier·ères (routes, égoutiers, santé). Si le C2P[1] permettrait théoriquement de partir à 60 ans, en 2025 la décote serait annulée à 62 ans et en 2037 à 63 ans. Autant dire que personne ne partira plus à 60 ans, avec 10 à 15% de décote d'une pension déjà plus faible.

Seuls certains corps relevant de la dangerosité du travail garderont un départ anticipé possible de 5 ans, voire 10 ans (policier·ères, pompier·ères, surveillant·es pénitentiaires, contrôleur·ses aérien·nes, douanier·ères en surveillance).
Le gouvernement prévoit dans l'hospitalière un temps partiel de fin de carrière payé temps plein, et la mise en place d'un *«compte épargne temps retraite»* dans la Fonction publique. Ainsi les fonctionnaires paieront ce temps partiel eux et elles-mêmes sur leurs congés et leurs heures supplémentaires. L'obsession du gouvernement est de reculer l'âge de départ en retraite à 65 ans au moins. C'est une logique de classe féroce qui doit être combattue.

Le collectif de mobilisation des agent·es de la statistique publique a produit une remarquable analyse sur la pénibilité et les fins de carrière, disponible sur leur blog : (https://des-chiffres-et-des-luttes.fr/blog/allongement-de-la-duree-du-travail/Note_Retraites_Commob_Drees.pdf).

Gilles Oberrieder - UFSE

1-C2P : compte personnel de prévention

Patrick Désiré Secrétaire général

Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai été un an maitre auxiliaire à Aulnay-sous-Bois, puis j'ai passé le CAPLP Maths-Sciences. En septembre 1993, j'ai été affecté à l'IUFM d'Antony et en septembre 1994, j'ai eu ma première affectation en tant que titulaire à *«la Roquette»*, le LP Marcel Deprez à Paris, c'est toujours mon affectation.

Quel est ton parcours syndical ?

J'ai adhéré à la CGT à l'IUFM d'Anthony. Je suis arrivé à La Roquette au moment des grandes grèves de 1995, le lycée est resté mobilisé pendant plus d'un mois, on tournait sur les lycées du quartier pour construire la grève reconductible.

On m'a ensuite proposé d'être sur la liste de la CAPA PLP lors des élections professionnelles de 1996 et je me suis retrouvé contre toute attente tête de liste.

Élu CAPA, j'entre au bureau du SDEN Paris et en 1999 je deviens élu paritaire national. Au moment des grèves de 2000, là encore le lycée Deprez reste bloqué pendant un mois, puis ce sera à nouveau le cas pendant les grèves de 2003.

En 2005, j'intègre en même temps la CEx nationale et le Bureau national au Congrès de Port-Barcarès.

En 2008, au Congrès de Saint-Jean-de-Monts, je deviens co-secrétaire général de la CGT Éduc'action. Et depuis 2011, je suis secrétaire général de notre syndicat.

J'ai annoncé dès 2017, que ce serait mon dernier mandat parce je considère qu'il est nécessaire d'assurer une rotation des mandats.

Au Congrès de la FERC en mai 2007, j'ai aussi intégré le bureau fédéral où je suis resté jusqu'en 2013. J'ai été élu à la CEx de l'UFSE au congrès de 2017.

Quel est le rôle du Secrétaire général ?

Il permet d'acquérir une connaissance approfondie et assez pointue du système éducatif, des questions qui s'y posent et du fonctionnement du MEN. Il faut s'intéresser tout le temps à l'actualité, ce qui nécessite de lire beaucoup d'analyses sur notre système éducatif pour comprendre les évolutions, mais aussi la façon de penser et les objectifs de celles et ceux qui sont en face. Dans notre secteur, c'est l'endroit où l'on échange avec les autres syndicats pour tenter de construire des réponses aux contre-réformes de nos adversaires de classe. En intersyndicale, durant les derniers mandats nous avons toujours essayé de construire la résistance aux contre-réformes et d'influer sur le cours des choses.

Les relations avec les autres structures de la CGT (Confédération, UFSE…) permettent d'apprendre beaucoup sur notre société et sur le monde du travail.

Ce qui est également important, c'est l'aide que l'Union nationale peut apporter aux syndicats départementaux ou aux académies de la CGT Éduc'action en situation de crise.

Quel est pour toi, l'avenir de l'UNSEN ?

La CGT Éduc'action ne s'est jamais aussi bien portée. Elle a gagné sa place dans le paysage syndical de l'Éducation nationale, vis-à-vis du MEN et des autres syndicats du secteur. Nos ressources militantes sont importantes.

Ma succession est assurée. Avec un renouvellement important de l'équipe d'animation nationale (départ de 4 membres), c'est un moment délicat, mais les militant·es pressenti·es ont toutes les capacités pour réussir.

La crise sanitaire du coronavirus, les crises économiques et sociales qui s'ensuivront ou les contre-réformes, en particulier la loi de Transformation de la Fonction publique, auront un impact qu'on ne peut pas encore mesurer. La fin du paritarisme, l'absence de dialogue social et la contractualisation de plus en plus forte vont probablement modifier le paysage syndical.

L'amélioration ou la remise en cause des services publics est un choix politique et un vrai enjeu de société.

L'Éducation sera bien sûr touchée, le contexte et la séquence actuelle auront des conséquences qui sont difficilement prédictibles.

En ces temps troubles, la CGT a la responsabilité historique de mener plus que jamais le combat pour une société plus juste et pour obtenir de réels progrès sociaux.

Entretien mené par Michèle Schiavi

Campagne de syndicalisation

Lancement le mardi 17 mars … atterrissage auprès de tou·tes les adhérent·es

« Le travail a plusieurs visages… la CGT a le vôtre »

Organiser une campagne sur 3 ans en fixant des étapes tous les six mois voilà la marche à suivre retenue. Cette campagne doit être totalement imbriquée dans l'activité (quelle qu'elle soit) de l'organisation. Les cibles principales pour la première année sont : les jeunes, les seniors, les femmes et les salarié·es des métiers atypiques (les AESH chez nous …).
Elle doit être déployée au moment fort des différentes campagnes revendicatives ou d'élections.

Renforcer la CGT

Quel matériel ?

L'acte de se syndiquer nécessite que les salarié·es puissent s'identifier à la CGT, à un·e militant·e ou à un·e syndiqué·e mais aussi qu'ils·elles puissent retrouver dans l'organisation des valeurs dans lesquelles ils·elles se reconnaissent.
Il existe déjà du matériel de syndicalisation mais très peu utilisé. L'idée serait plutôt de trouver un moyen d'en automatiser l'utilisation tout en les actualisant. On se dotera aussi d'un matériel nouveau, affiches, dépliants, mais aussi de vidéos adaptées aux réseaux sociaux.

Quelle démarche ?

La volonté de favoriser l'implication de tou·tes les adhérent·es dans cette nécessité de renforcer la CGT… autrement dit, de les amener à proposer l'adhésion à leurs collègues, aux personnes de leur entourage… Ce choix a donné lieu à la création d'un support adapté. Affiches et vidéos par conséquent doivent inciter le contact de proximité.

Chaque adhérent·e grâce à son dépliant à carte détachable pourra devenir acteur·trice du renforcement. Ce dépliant sera envoyé par le biais du magazine Ensemble, le ou la syndiqué·e se verra alors offrir l'opportunité de proposer 5 fois la syndicalisation autour de lui ou d'elle.

Nous voulons remettre de l'humain, plutôt qu'une page en ligne depuis l'adhésion pour rompre l'isolement et créer le collectif dont nous avons besoin.

Alors ensemble toutes et tous, en route pour le million !!

Claude CADOT

Congrès National de la CGT Éduc'action

Délégué·es délibaratif·ives, consultatif·ives, retraité·es ou actif·ives, ce sont 368 congressistes qui sont attendu·es pendant une semaine pour débattre et voter nos orientations pour les 3 années à venir.

Elles ou ils seront porteur·euses de mandats, décidés collectivement dans les réunions de préparation. Chaque adhérent·e a reçu mi-mars les documents amendables (2 résolutions et une feuille de route). Chacun·e peut donner son avis sur ces textes et y apporter ses amendements via son syndicat départemental. Les amendements doivent être retournés à l'Unsen avant le 27 avril.

Pour être mandaté·e à ce congrès, nous invitons tou·tes les syndiqué·es à participer aux réunions de préparation au sein des syndicats départementaux.

Ce congrès se prépare, cette année, dans une période de mobilisation contre les attaques gouvernementales sur les régimes des retraites et contre les attaques du ministre Blanquer sur l'Éducation nationale. Les séances seront accessibles en vidéo, que vous participiez au congrès ou non.
Notez dans votre agenda : du 11 au 15 mai 2020, on va débattre à la CGT Éduc'action !

Ballons d'essai pour une politique de brutes

Un recteur donne l'instruction illégale aux proviseur·es de son académie de vérifier les titres de séjour des élèves pour leur interdire les stages en entreprise et l'accès aux ateliers de l'établissement. Des gendarmes ou des policier·ères cueillent les enfants à la sortie de l'école pour remplir un charter pour la Géorgie en octobre, pour l'Albanie fin janvier… Autant de ballons d'essai destinés à nous habituer à l'inacceptable.

Nous ne sommes pas des supplétifs du ministère de l'intérieur

Quelle mouche a piqué le recteur Ethis, le 17 janvier, pour qu'il donne des instructions illégales aux proviseur·es de l'académie de Rennes à propos de ce qu'il appelle ***«les élèves migrants mineurs en situation irrégulière sur le territoire» ?*** D'autant qu'un·e mineur·e n'est pas en situation irrégulière, c'est à partir de 18 ans qu'on est tenu de régulariser sa situation au regard du séjour. Pour qui nous prend-il pour nous demander de vérifier les titres de séjour dès l'inscription et insulter ainsi nos missions d'éducation ? Nous ne sommes pas des supplétifs du ministère de l'intérieur. Non content de contrevenir à la Convention internationale des droits de l'enfant, à la Convention européenne des droits de l'Homme, au préambule de la Constitution, qui protègent le droit à l'éducation sans distinction, le recteur semble ignorer une circulaire de son ministère de tutelle qui rappelle : ***«il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale de contrôler la régularité de la situation des élèves étrangers et de leurs parents au regard des règles régissant leur entrée et leur séjour en France»***[1]. Devant le tollé, le recteur de Rennes a demandé le 24 janvier aux proviseur·es et aux DASEN de ***«surseoir aux mesures préconisées».*** Surseoir ? Ces instructions discriminatoires ne méritent aucun sursis !

La discrétion du MEN, qui n'exige pas l'annulation pure et simple de ces instructions, semble désigner la mouche qui a piqué le recteur Ethis. Un ballon d'essai gouvernemental.

Autre ballon d'essai : l'interpellation d'enfants se trouvant à l'école. Cette pratique est exclue par une circulaire signée Valls [2], droit-de-l'hommiste laxiste bien connu : ***«L'exécution de mesures d'éloignement d'étrangers en situation irrégulière ne doit en aucun cas donner lieu à des interventions au sein ou aux abords des écoles et établissements scolaires»,*** et *«même dans le cas où les parents ou représentants légaux des enfants étrangers auraient donné implicitement ou explicitement leur accord à l'intervention».* Trop compliqué pour Castaner.

L'important, c'est de remplir les charters affrétés par l'agence européenne Frontex. En octobre en Bretagne, 33 personnes ont été raflées pour être expulsées en Géorgie. Le 28 janvier, un charter pour Tirana a décollé de Toulouse, emportant des familles raflées dans plusieurs départements d'Occitanie, soit à domicile au petit jour, soit à la sortie des classes[3]. Deux députés proches du pouvoir ont chiffré les dépenses publiques destinées aux expulsions à un demi-milliard d'euros par an ! Elles coûtent cher, les brutalités de l'humaniste Macron.

Pablo Krasnopolsky

1 Circulaire 2002-063 du 20-3-2002
2 Circulaire MIN 19 octobre 2013
3 Pour plus de détails, voir communiqué de presse CIMADE du 30 janvier 2020

Nous ne battons pas en retraite !!!

La Commission Exécutive de la Section Nationale des Retraité·es de la CGT Éduc'action confirme sa volonté de participer avec les personnels et tous les citoyens et toutes les citoyennes à la poursuite de la lutte contre la réforme des retraites à points jusqu'à son retrait.

Attaché·es au système de solidarité intergénérationnelle que représente la répartition, nous nous élevons contre le recul de civilisation organisé par cette réforme.

Comment accepter l'allongement du temps de travail des seniors alors que les jeunes connaissent chômage et précarité ?

Les retraité·es aussi dans la lutte

Comment accepter que le recul de l'âge de départ s'accompagne de la baisse des pensions alors que la valeur du point dans un système présenté comme *«universel»* n'est pas garantie ?

Comment accepter de se laisser duper par le retrait de l'âge pivot/d'équilibre puisqu'il figure toujours dans l'article 10 ?

Comment accepter que les enseignant·es dont la mission est dénaturée par les réformes Blanquer se contentent d'une aumône attribuée en début de carrière, aumône qui n'est pas une revalorisation mais une compensation des effets de la réforme ? Aumône qui révèle bien la perversité du système et qui impliquera de surcroît des contreparties en termes d'obligation de service !

Comment accepter que les femmes déjà pénalisées soient les grandes perdantes avec notamment des salaires inférieurs et des carrières incomplètes ?

Comment accepter que les retraité·es déjà impacté·es par la hausse de la CSG et la baisse du pouvoir d'achat soient de nouveau pénalisé·es ?

Comment accepter que notre système solidaire fondé sur les préconisations du CNR soit livré aux assurances privées et à la capitalisation ?

Comment accepter que les réponses du gouvernement soient des pseudo compromis et des violences policières ?

Nous exigeons le retrait du projet de réforme et nous poursuivons la lutte pour une répartition solidaire et l'amélioration de notre système, par le développement de l'emploi, la hausse des salaires et des pensions, l'égalité salariale homme/femme, la juste répartition des richesses créées par ceux et celles qui travaillent.

La section des retraité·es invite chacun·e à adresser cette motion à sa ou sson député.e
http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/alphabetique

Samedi 29 février, après un conseil des ministres portant sur le coronavirus, le premier ministre a dégainé le 49-3 à l'Assemblée nationale, en catimini, au moment où la discussion allait porter sur la valeur du point, sans prévenir les député·es.

Il accuse les député·es de l'opposition d'être responsables de l'utilisation du 49-3 au prétexte d'un nombre important d'amendements. Il refuse d'aborder le partage des richesses.

Dès cette annonce, à l'appel de la CGT, des manifestations ont eu lieu pour dénoncer la méthode et faire part de notre opposition à l'utilisation de l'article 49-3.

Poursuivons les actions, sans relâche, mobilisons-nous *«TANT QU 'IL LE FAUDRA»*

Section Nationale des Retraité·es

L

... Comme lutte

La lutte (πάλη / pálê), est un sport de combat très populaire pratiqué dans l'Antiquité : c'est un corps à corps où l'objectif est de **terrasser** son adversaire. Les Grecs distinguaient la lutte à proprement parler, qualifiée de ***«lutte debout»*** (ὀρθὴ πάλη / orthê pálê), de la lutte au sol (κύλισις / kúlisis ou ἀλίνδησις / halíndêsis).

Pour Karl Marx, la **lutte des classes** est l'affrontement de deux groupes sociaux antagonistes (le prolétariat et la bourgeoisie), ces contradictions socio-économiques étant le moteur de l'histoire [1]**.** Bien que vieilli, le discours de Marx est toujours d'actualité : aujourd'hui, en France, 90% de la population n'héritent de rien ou de moins de 100 000€[2] pour 50%. Mais « *des dominés qui se croient dominants, des étatistes qui se croient libéraux, des individus égarés qui célèbrent encore l'individu roi* »[3] pensent que la lutte des classes, c'est fini. Sans conscience d'intérêts communs peut-on parler de conflit entre classes ?

Par exemple, le mouvement des ***«Gilets Jaunes»*** qui ne constituent pas un groupe social homogène «*un amas de fruits et légumes variés*»[3] (et tous en ont-ils conscience ?), s'apparente plus à une «*struggle for life*» [4] (**lutte pour la survie**) de travailleurs et surtout de travailleuses qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts ! C'est face à la difficulté à nourrir leur famille, que certaines qui élèvent seules leurs enfants, se sont rendues visibles en enfilant le gilet jaune pour transformer une honte privée en colère publique [5].

Notons une autre acception du mot ***«lutter»*** comme étant un ensemble d'actions menées pour vaincre un fléau, une maladie : la lutte contre l'incendie. En ce sens la **lutte des femmes** n'est pas une lutte contre les hommes, mais la lutte contre le patriarcat. D'ailleurs cette lutte ne se limite pas à la lutte contre le sexisme, comme le montre l'intersectionnalité, les dominations peuvent se croiser ![6]

Nous l'avons vu, le but de la lutte est de projeter son compétiteur ou sa compétitrice au sol sans y être entraîné·es soi-même. Pour avoir voulu engager un corps à corps avec le mammouth, s'il est un adversaire qui a été ***«tombé»*** le 25 mars 2000, c'est Claude Allègre qui s'était mis à dos tout le personnel de son ministère ... Peut-être que Jean-Michel Blanquer pourrait étudier cette histoire avant d'engager le combat ?

Jean Claude LABRANCHE
IHS - FERC- CGT

1 Friedrich Engels, Karl Marx, Manifeste du parti communiste, Flammarion, 1999
2 Selon Thomas Piketty in Rue89, novembre 2011
3 Emanuel Todd, Les Luttes de classes en France au XXIe siècle, Seuil, 2020
4 Charles Darwin, The origin of species by means of natural selection, or the preservation of favored races in the struggle for life, avec une édition française sous la direction Patrick Tort, CHAMPION CLASSIQUES ESSAIS, 2009
5 Cf. J'veux du soleil, film réalisé par François Ruffin et Gilles Perret
6 Angela Davis, Femmes, race et classe, éditions des femmes-Antoinette Fouque, 2007-2013

Résister, lutter, militer, combattre, agir, attaquer, affronter, répondre, hurler, crier, chanter, se moquer, rire, jouer, se mettre en colère, tourner en dérision. Voilà des mois que nous interpellons ce gouvernement méprisant et sourd à nos revendications. Mais nous réinventerons les luttes et il finira par nous entendre !